

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 22 juin 2010 modifiant l'arrêté du 18 juin 2008 portant nomination des représentants de l'administration et des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère chargé des affaires sociales

NOR : SASR1030524A

La ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-1390 du 19 décembre 2008 relatif aux comités techniques paritaires relevant des ministères chargés des affaires sociales, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et portant prorogation de la durée des mandats de leurs membres ;

Vu le décret n° 2009-639 du 8 juin 2009 relatif à l'administration centrale des ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de la protection sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative et complétant le décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 1996 portant création et composition de comités d'hygiène et de sécurité au ministère du travail et des affaires sociales modifié ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2005 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité central placé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2008 portant nomination des membres du comité central d'hygiène et de sécurité modifié par l'arrêté du 26 septembre 2008 modifiant la composition du comité d'hygiène et de sécurité de l'administration centrale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} et de l'article 2 de l'arrêté du 18 juin 2008 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central, outre Mme Michèle KIRRY, directrice des ressources humaines, présidente :

Titulaires

M. Éric WAISBORD, sous-directeur du droit du personnel et des relations sociales.

M. Philippe GASPAS, chef du bureau des conditions de travail et de la médecine de prévention.

M. Philippe BENOIST, adjoint au sous-directeur des services généraux et de l'immobilier.

Mme Sandrine PAUTOT, adjointe au sous-directeur des affaires générales à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Suppléants

M. Jean-Loup MOUSSIER, chef de service, adjoint au DAFJS.

M. Pascal CHIRON, adjoint au sous-directeur droit du personnel et des relations sociales.

Mme Dominique SERE, chargée de mission auprès du chef de service de la direction de la sécurité sociale.

Mme Sonia LEDEE, chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales à la direction de la recherche, des études, de l'évolution et des statistiques.

Mme Régine AYMARD-ELMALEH, adjointe au chef de bureau des conditions de travail et de la médecine de prévention.

Art. 2. – Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central :

I. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Titulaires

Mme Marie-Dominique CALCA.
Mme Jocelyne PILTE.

Suppléants

Mme Muriel CLEMENTE.
M. Yves LACAZE.

II. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Titulaires

M. Jean-François TOULY.
M. Robert GUTIERREZ.
Mme Annie NEVEU.

Suppléants

Mme Annie GRINGAULT.
Mme Marie-José PENVERN.
Mme Catherine MARTY

III. – AU TITRE DE SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES (SUD)

Titulaire

M. Jacky GONINET.

Suppléant

M. Marc SALMAIN.

IV. – AU TITRE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA)

Titulaire

Mme Sylvie ROUMEGOU.

Suppléant

M. Raphaël IFRAH. »

Article 2

Les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du 18 juin 2008 susvisé sont supprimés.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique et au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 22 juin 2010.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur du droit du personnel
et des relations sociales,*
É. WAISBORD